

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

| Cadre réservé à l'administration |                    |                     |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Date de réception                | Dossier complet le | N° d'enregistrement |
| 28/08/2015                       | 28/08/2015         | F09315P0185         |

#### 1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la Rue Georges Claude  
Pôle d'Activités d'Aix en Provence

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique                      |
|--|---|
| Catégorie<br>6°: Infrastructures routières<br>d) Toutes routes d'une<br>longueur inférieure à 3 kilomètres | Le projet consiste en la réhabilitation de la rue Georges Claude d'une longueur de 1045 mètres. |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Dans le cadre de sa compétence de gestion et d'entretien des voiries communautaires, la Communauté du Pays d'Aix souhaite requalifier le Pôle d'Activités d'Aix en Provence, avec la réhabilitation de la rue Georges Claude.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce réaménagement prévoit notamment:

- la modification du profil en travers de la voie permettant ainsi de modérer les vitesses (réduction de la largeur de voie à 6,50 mètres),
- l'intégration dans la voirie de bandes cyclables (1,50 mètres), incitant à l'utilisation de mode de déplacement actif,
- la création de trottoirs sécurisés (largeur de 2,00 mètres) protégés par la création d'espaces verts,
- l'implantation de places de stationnements matérialisées (une vingtaine au total), permettant de limiter le stationnement sauvage,
- la matérialisation des accès riverains,
- l'amélioration de la lisibilité de l'intersection des rues Georges Claude et Louis Armand,

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier se déroulera sur 7 à 8 mois, environ.

Durant la phase réalisation, le projet prévoit:

- la démolition des trottoirs et bordures existants et l'évacuation des matériaux ;
- la reconstruction des nouveaux alignements de bordures et des trottoirs élargis ;
- l'adaptation du réseau pluvial existant avec le déplacement des avaloirs ;
- le rabotage de la chaussée existante et l'évacuation des fraisats ;
- la réfection du tapis d'enrobé de la chaussée ;
- la création d'espaces verts ;
- la reprise du réseau d'éclairage public et des candélabres ;
- la reprise de la signalisation horizontale (dont marquage des bandes cyclables) et équipements divers.

Le chantier pourra être décomposé en tronçons, afin de permettre la réalisation de déviations provisoires et de sens uniques provisoires. Les travaux seront réalisés avec maintien de la circulation (en privilégiant des alternats à feux ou des mises en sens unique pour un travail en toute sécurité) et des accès aux riverains.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La projet ne modifiera pas l'utilisation actuelle de la voie. Le trafic de véhicules sera similaire à l'état actuel.

Le profil adopté laisse une grande part aux modes de déplacement actifs (piétons, vélos) et en redistribuant les espaces. Il permet également de limiter les vitesses pratiquées. Afin d'éviter le stationnement sauvage, le trottoir est tout simplement séparé de la chaussée par des espaces paysagers.

Les alignements d'arbres existants sont conservés ou reconstitués afin de valoriser le site et d'apporter de l'ombre aux piétons et cyclistes.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact en vertu de l'article R122-2 du code de l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                               | Valeur                    |
|--|---------------------------|
| Longueur de la voie :                                    | 1045,00 mètres            |
| Largeur de la chaussée, y compris les bandes cyclables : | 9,50 mètres               |
| Largeur des trottoirs :                                  | entre 1,50 et 2,00 mètres |
| Nombre de stationnements créés :                         | 20 places                 |
| Surface totale du projet :                               | 16 000,00 m <sup>2</sup>  |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Georges Claude  
Pôle d'Activités d'Aix en Provence  
Commune d'Aix-en-Provence

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 5 ° 22' 50" 5 Lat. 43 ° 29' 17" 3

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. 5 ° 22' 51" 7 Lat. 43 ° 29' 07" 3

Point d'arrivée : Long. 5 ° 22' 49" 9 Lat. 43 ° 29' 27" 4

Communes traversées :

Aix en Provence

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, la rue Georges Claude est une rue de desserte d'activités variées au sein d'un Pôle d'Activités. Cette voirie présente des trottoirs non sécurisés et non conformes avec la réglementation, qui sont donc très fréquemment utilisés pour le stationnement sauvage. Aucun stationnement matérialisé n'est existant.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se trouve dans les limites du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Aix-en-Provence, approuvé le 31 octobre 1984.

Le Pôle d'Activité d'Aix en Provence dispose d'un règlement spécifique.

La rue Georges Claude est située intégralement en zone PAZ (Plan d'Aménagement de la Zone). Dans cette zone, elle est en secteur 2 "Activités industrielles de recherche et d'enseignement".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site est en zone C et D du Plan d'Exposition au Bruit des Milles. La commune d'Aix en Provence est concernée par des PPBE des Infrastructures de transports terrestres. Le plus proche est celui qui concerne les infrastructures routières départementales approuvé le 7 octobre 2013 (RD9) : la Rue Georges Claude est toutefois nettement en dehors des fuseaux. |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Aix en Provence est concernée par :<br>PPRn mouvement de terrain approuvé le 17/05/2001 (Gypse) : projet situé en dehors des zones d'exposition<br>PPRn mouvement de terrain approuvé le 27/06/2012 (retrait/gonflement des argiles) : projet situé en zone faiblement à moyennement exposée<br>Le PPRn Inondation de l'Arc est prescrit le 22/12/1993 mais pas approuvé. Le projet est situé dans le lit majeur de l'un de ses affluents.<br>Pas de PPRt sur le territoire de la commune d'Aix en Provence. |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 5 km à l'ouest (Plateau de l'Arbois)  |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet nécessite un apports de matériaux de carrière agréée (graves et enrobés). Les chaussées démolies seront envoyées en centrale d'enrobés pour réemploi directement sur le projet ou sur un futur projet (sous réserve de leur compatibilité avec un réemploi).<br>Remarque : les volumes mis en œuvre sont très faibles et limités aux matériaux de surface, de chaussée et de revêtement. Le projet a été optimisé pour permettre un réemploi maximal de la chaussée actuelle. |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                                      |  |                                     |  |  |
|--------------------------------------|--|-------------------------------------|--|--|
|                                      | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
| <b>Risques et nuisances</b>          | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                      | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>   | Il est concerné par les risques naturels soumis à PPRn (mouvement de terrain et inondation).<br>Pour l'un comme pour l'autre, les risques sont faibles :<br>- le site est en zone faiblement concernée pour le retrait/gonflement des argiles<br>- le site est en lit majeur d'un affluent de l'Arc. |
|                                      | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                      | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
| <b>Commodités de voisinage</b>       | Est-il source de bruit ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>   | Le bruit généré est celui du trafic supporté (le même qu'aujourd'hui). A noter que la modération des vitesses va dans le sens d'une légère amélioration de la sensation pour les riverains.  |
|                                      | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                                      | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>   | Uniquement lors de la phase chantier: odeurs générées par les engins de chantier.  |
|                                      | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
| Engendre-t-il des vibrations ?       | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>            | Les vibrations sont celles engendrées par le trafic des PL qui passent dans la rue (le même qu'aujourd'hui) : il s'agit d'un effet marginal. A noter que la modération des vitesses et l'amélioration de la couche de surface de la chaussée va dans le sens d'une légère amélioration de la sensation pour les riverains. |  |
| Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|   | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> |  | <p>La rue sera éclairée : il s'agit d'un éclairage public fonctionnel destiné à éclairer la chaussée et les trottoirs. L'état actuel ne sera donc pas aggravé.</p> |
| <b>Pollutions</b>                             | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>   |  |  |
|   | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>   |  |  |
|   | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>   |  |  |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>  |  |  |
|   | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>  |  |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à réhabiliter la rue pour offrir plus de confort aux usagers, les sécuriser et hiérarchiser les flux au sein de la rue. L'état actuel sera amélioré.

Les enjeux pour l'état actuel, la phase chantier et la phase exploitation sont présentés en annexe 6: Auto-évaluation. Compte tenu de ces informations, il semble que ce projet ne fasse pas l'objet d'une étude d'impact.

